



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

M. Léopold Rousseau, conseiller n^o 1

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n^o 2

M. Jonathan Moreau, conseiller n^o 3

Mme Julie Rousseau, conseillère n^o 4

M. André Sévigny, conseiller n^o 5

M. Bernard Ouellet, conseiller n^o 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du projet de règlement n^o 687-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- b. Avis de motion règlement n^o 687-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- c. Adoption du règlement n^o 691-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- d. Adoption du 1^{er} projet de règlement n^o 692-2012 modifiant le règlement de zonage
- e. PIIA conteneur et remorque – 190, rue Industrielle
- f. PIIA patrimoine – 151, rue Principale
- g. Dérogation mineure – 31, rue Sévigny
- h. PIIA conteneur et remorque – 45, rue du Parc
- i. Affichage développement résidentiel
- j. Ilot déstructuré

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au hockey mineur
- b. Subvention aux joueurs de soccer intérieur
- c. Demande de partenariat – construction d'un terrain de soccer

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Création du Centre de formation en sécurité incendie
- b. Embauche des instructeurs et moniteurs pour le Centre de formation en sécurité incendie



10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Mandat à SNC-Lavalin pour sédimentation secteur sud-ouest
 - b. Attribution de noms de rues
11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Point d'information – Dépôt de l'état comparatif
 - b. Contribution au cocktail-bénéfice du Club Lions
12. **ADMINISTRATION**
 - a. Vente des lots 4 817 549 et 4 854 048
 - b. Acceptation de promesse d'achat et vente du lot 4 448 289
 - c. Délais pour signature des contrats de vente de certains terrains
 - d. Renouvellement contrat de service – permis et immatriculation
13. **AGENDA POLITIQUE**
 - a. .
14. **VARIA**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15530-10-2012
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15531-10-2012
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 491,96 \$
Cathy Bergeron	4 680,79 \$
Martin Miller	2 119,50 \$
Renault Lepage	5 054,90 \$
Dany Lamontagne	3 867,78 \$
Membres du conseil et cadres :	28 853,49 \$
Employés voirie et bureau :	54 578,73 \$
Service de sécurité incendie :	6 954,56 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 851,92 \$
Personnel de la SAAQ :	7 369,07 \$
Terrain de jeux :	504,40 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2012 :	102 112,17 \$



Comptes payés - Septembre

Groupe Négotel	Téléphone du 22-08 au 21-09	475,39 \$
Interfas	Ajustement ass. collective sept.	604,90 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 608,21 \$
SSQ Groupe financier	Compte santé - août 2012	484,18 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	16,58 \$
Sébastien Noreau	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Chevaliers de Colomb	Contribution financière	400,00 \$
Gestion VJR	Compensation bassin de rétention	11 750,77 \$
CoSSAL	Souper-bénéfice	30,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 870,71 \$
CDR Québec-Appalaches	Forum coopératif Chaudière-Appalaches	35,00 \$
FQM	Rôles et responsabilité des élus	304,68 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois septembre	475,00 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	2 026,00 \$
L'Impériale	Essence & diesel	8 400,69 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - sept	1 212,42 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - sept	765,10 \$
SAAQ	Demande de rapport d'accident	14,00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	883,00 \$
Jimmy Dawson	Remb. de taxes payées en trop	209,68 \$
Entreprises G.N.P inc.	Paiement no 5 - traitement des eaux	1 243 875,42 \$
Maison des Jeunes	Subvention août	911,20 \$

Total des comptes payés pour le mois de septembre 2012 : 1 278 552,93 \$

Comptes à Payer - Septembre

Les Jeux 1000 Pattes inc.	Jeux sur ressort	1 023,28 \$
Acklands Grainger	Dossards et attaches	417,48 \$
AIGG Informatique inc.	Disque rigide	171,31 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace et divers pour réunions	13,21 \$
Aqua Zach	Pièces d'aqueduc	345,82 \$
Aréo-Feu	Problème d'amorçage	120,72 \$
ARLPH	Remb. subvention	279,60 \$
Atelier Genytech	Remplacer câble odomètre, ajuster freins...	852,60 \$
Banlieue Ford	Maintenance moteur	671,68 \$
Biolab	Analyses d'eau	197,76 \$
Carquest	Batterie, chamois, absorbant, etc.	805,69 \$
CGER	Location d'août et franchise (vol)	8 245,40 \$
Certified Laboratories	Nettoyant	1 302,38 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	224,20 \$
Alexandre Cloutier	Remb. cours	84,00 \$
Compteurs Lecomte Itée	Compteur d'eau	2 442,07 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle com. et du chalet	773,42 \$
Joanie Croteau	Remb. frais de déplacement	179,00 \$
Sébastien Daigle	Remb. frais de déplacement	153,00 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	183,96 \$
Distribution Brunet	Pièces pour entrée d'eau Ultramar	2 003,25 \$
DSM Itée	Polyguard - bibliothèque	687,55 \$
École Nationale des pompiers	Examen autopompe	282,00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	720,91 \$
Équipements E.B.M. inc.	Montants, poutres et barre de sécurité	412,69 \$
Exova	Analyses d'eau	295,49 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Mélanie Fortin	Remb. cours	160,00 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Nouvelle pompe, entretien des vannes, etc.	17 235,83 \$
Gazon Court	Tonte de pelouse	2 410,16 \$
GB Électronique	Câble USB	14,94 \$
Genivar	Versement frais de pénalité	70 479,68 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	725,84 \$
Info-Excavation	Demandes de localisation (1 an)	144,87 \$
Inspec-Sol	Contrôle qualitatif des matériaux	3 333,13 \$
J-P. Legendre	Réparer pneu pépîne	126,47 \$
Jean-Pierre Delisle	Heures de machinerie - St-Lazare	9 068,08 \$
Louise Jobidon	Livre bibliothèque et papeterie	59,05 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats - Fête au village et soccer	424,21 \$
Laser Networks	Cartouches d'encre	148,61 \$
L. Delisle	Hres de machinerie - St-Lazare et Bois-Joly	8 742,41 \$
Le Soleil	Cahier spécial Lotbinière	1 234,84 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	201,21 \$
Librairie Chouinard	Livres pour la bibliothèque	187,64 \$
Lumco	Ballast	1 412,71 \$
LVM	Caractérisation environnementale	4 305,81 \$
Marché Veilleux	Eau	48,22 \$
Martin Lévesque inc.	Blouson et écusson	151,45 \$
Jacques Martineau	Remb. bottes de travail	195,36 \$
Mathieu Beurivage	Pose et vérification de repères	1 264,73 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac	141,97 \$
Mini Moteurs RG	Bobine d'allumage	211,03 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	50 058,06 \$
Municipalité de Laurier	Quote-part - récupération	4 431,78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide pompiers	898,78 \$
Normand Côté, électricien	Travaux Entraide, éclairage dôme, Francoeur...	7 265,56 \$
Novicom 2000 inc.	Répéteur véhiculaire et microphone	3 507,14 \$
Paysagiste 2000	heures de niveleuse, pelle et camion	18 510,41 \$
Peintures Extra inc.	Peinture	170,39 \$
Performance C2	Session automne	14 759,16 \$
Placide Martineau inc.	Aspen	105,69 \$
Porte de garage SM	Entretien porte au garage	578,44 \$
Produits industriels J-P. Côté inc.	Produit chimique	1 011,78 \$
Protection incendie PC	Inspections, air pack et tests	418,99 \$
Dhanya Proulx	Remboursement cours	126,00 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	497,89 \$
Rabais Campus	Abonnements revues bibliothèque	178,90 \$
Ray-Car	Pierre - St-Lazare ouest	37 829,10 \$
Réal Huot inc.	Boîte de service	299,77 \$
SADC	Souper des femmes entrepreneures	35,00 \$
Services Frimas	Entretien Place Francoeur	220,18 \$
SNC-Lavalin	Honoraires professionnels prolongement	13 864,75 \$
Tessier	Bancs	4 265,57 \$
Toitures Adrien Laterreur	Travaux Hôtel de Ville	8 864,57 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Relampage du terrain de volleyball	121,24 \$
Wolseley	Pièces	27,86 \$
Xérox	Papier	774,93 \$

Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2012 :	314 138,66 \$
---	----------------------



15532-10-2012
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
Adm. dépenses de communication	5 000,00 \$	
Adm. entretien & réparation bâtim. & terrain	4 000,00 \$	
Adm. aliments, repas, fleurs, etc.	300,00 \$	
Adm. frais de poste & transport		4 000,00 \$
Adm. Informatique		1 500,00 \$
Adm. assurances		1 300,00 \$
Adm. fourniture de bureau		2 500,00 \$
TOTAL - ADMINISTRATION	9 300,00 \$	9 300,00 \$
PLACE FRANCOEUR		
Place Francoeur - Services professionnels	1 000,00 \$	
Place Francoeur - Nettoyage & buanderie		1 000,00 \$
TOTAL - PLACE FRANCOEUR	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SAAQ		
SAAQ - Publicité	550,00 \$	
SAAQ - Frais de poste		500,00 \$
SAAQ - Papeterie		50,00 \$
TOTAL - SAAQ	550,00 \$	550,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
Pompiers - Entretien & réparation de bâtiment/terrain	4 000,00 \$	
Pompiers - Fourniture médicale	250,00 \$	
Pompiers - Déductible	14,00 \$	
Pompiers - Dépenses de publicité		500,00 \$
Pompiers - Services professionnels		1 000,00 \$
Pompiers - Location de machinerie		1 000,00 \$
Pompiers - Produits chimiques		800,00 \$
Pompiers - Articles de nettoyage		250,00 \$
Pompiers - Papeteries		714,00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE	4 264,00 \$	4 264,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Voirie - Frais de poste & transport	200,00 \$	
Voirie - Assurances	50,00 \$	
Voirie - Formation	1 250,00 \$	
Voirie - Entretien & réparation bâtiment/terrain	12 000,00 \$	
Voirie - Entretien & réparation véhicules	30 000,00 \$	
Voirie - Aliments, repas, fleurs, etc.	25,00 \$	
Voirie - Services professionnels		4 000,00 \$
Voirie - Informatique		950,00 \$
Voirie - Immatriculation		500,00 \$
Voirie - Location machinerie & outillage		1 000,00 \$
Voirie - Ent. & réparation d'infrastructure		37 075,00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	43 525,00 \$	43 525,00 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		
Neige - Secteur urbain & trottoirs	675,00 \$	
Neige - Secteur rural	3 755,00 \$	
Neige - Stationnement	85,00 \$	
Neige - Produits chimiques		2 500,00 \$
Neige - Dépôt à neige		2 015,00 \$
TOTAL - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	4 515,00 \$	4 515,00 \$
TRAITEMENT D'EAU POTABLE		
Traitement d'eau - Frais poste & transport	110,00 \$	
Traitement d'eau - Location machinerie	125,00 \$	
Traitement d'eau - Entretien & rép. bâtiment/terrain	1 000,00 \$	
Traitement d'eau - Pièces & accessoires		1 235,00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAU POTABLE	1 235,00 \$	1 235,00 \$



DISTRIBUTION D'EAU		
Distribution d'eau - Services professionnels	1 800,00 \$	
Distribution d'eau - Formation	385,00 \$	
Distribution d'eau - Infrastructures	15 000,00 \$	
Distribution d'eau - Essence		700,00 \$
Distribution d'eau - Pièces & accessoires		7 000,00 \$
Distribution d'eau - Salaires		9 485,00 \$
TOTAL - DISTRIBUTION D'EAU	17 185,00 \$	17 185,00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES		
Traitement eaux usées - Salaires	3 000,00 \$	
Traitement eaux usées - REER coll.	400,00 \$	
Traitement eaux usées - Charges sociales	125,00 \$	
Traitement eaux usées - Ass. collectives	250,00 \$	
Traitement eaux usées - Assurances	180,00 \$	
Traitement eaux usées - Infrastructures		3 955,00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAUX USÉES	3 955,00 \$	3 955,00 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT		
Réseaux d'égout - Ent. & rép. mach./outillage	600,00 \$	
Réseaux d'égout - Assurance déductible	1 000,00 \$	
Réseaux d'égout - Services professionnels		1 600,00 \$
TOTAL - RÉSEAUX D'ÉGOUT	1 600,00 \$	1 600,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Ordures - Assurances	525,00 \$	
Ordures - Ent. & réparation du véhicule	2 000,00 \$	
Ordures - Ent. & rép. machineries & outillage	10,00 \$	
Ordures - Assurances (réclamation)	565,00 \$	
Ordures - Récupération de pneu		1 000,00 \$
Ordures - Essence		2 100,00 \$
TOTAL - MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 100,00 \$	3 100,00 \$
MATIÈRES SECONDAIRES		
Récupération - Contrat	487,00 \$	
Récupération - Pièces & accessoires	500,00 \$	
Composteurs domestiques		987,00 \$
TOTAL - MATIÈRES SECONDAIRES	987,00 \$	987,00 \$
URBANISME		
Urbanisme - Frais de poste & transport	1 000,00 \$	
Urbanisme - Essence	1 000,00 \$	
Urbanisme - Services professionnels		2 000,00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT & URBANISME	2 000,00 \$	2 000,00 \$
INDUSTRIES & COMMERCES		
Développement économique - Publicité	1 200,00 \$	
Développement économique - Services professionnels	2 000,00 \$	
Développement économique - Conférences	1 050,00 \$	
Parc inc. & dév. Éco. - Infrastructure		4 250,00 \$
TOTAL - INDUSTRIES & COMMERCES	4 250,00 \$	4 250,00 \$
HORTICULTURE		
Horticulture - Pièces & accessoires	3 820,00 \$	
Horticulture - Arbres & plantes		3 240,00 \$
Horticulture - Aliments, repas, etc.		250,00 \$
Horticulture - Entretien & réparation		330,00 \$
TOTAL - HORTICULTURE	3 820,00 \$	3 820,00 \$
SALLE COMMUNAUTAIRE		
Salle comm. - Publicité & information	200,00 \$	
Salle comm. - Nettoyage & buanderie	2 000,00 \$	
Salle comm. - Produits chimiques		2 200,00 \$
TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE	2 200,00 \$	2 200,00 \$
LOISIRS		
Loisirs - Frais de poste & transport	700,00 \$	
Loisirs - Publicité & information	500,00 \$	
Loisirs - Immatriculation	5,00 \$	
Loisirs - Frais de banque	250,00 \$	
Loisirs - Ent. & rép. Infrastructure	2 000,00 \$	
Loisirs - Articles de nettoyage	500,00 \$	
Loisirs - Papeterie	600,00 \$	
Loisirs - Assurances (déductible)	300,00 \$	
Loisirs - Services professionnels		4 855,00 \$
TOTAL - LOISIRS	4 855,00 \$	4 855,00 \$



TERRAIN DE JEUX		
TDJ - Frais de déplacement	210,00 \$	
TDJ - Dépenses de communication	30,00 \$	
TDJ - Sorties	1 660,00 \$	
TDJ - Location d'autobus	975,00 \$	
TDJ - Chandails	15,00 \$	
TDJ - Fourniture médicale	10,00 \$	
TDJ - Papeterie		20,00 \$
TDJ - Matériel & équipement		440,00 \$
TDJ - Entretien & réparation équipement		90,00 \$
TDJ - Ménage		1 500,00 \$
TDJ - Rémunération		850,00 \$
TOTAL - TERRAIN DE JEUX	2 900,00 \$	2 900,00 \$
SOCCER		
Soccer - Association & abonnement	695,00 \$	
Soccer - Formation		500,00 \$
Soccer - Aliments & repas		20,00 \$
Soccer - Pièces & accessoires		25,00 \$
Soccer - Équipements		100,00 \$
Soccer - Fourniture médicale		50,00 \$
TOTAL - SOCCER	695,00 \$	695,00 \$
FÊTE AU VILLAGE		
Fête au village - Soirée musicale	150,00 \$	
Fête au village - Repas	1 225,00 \$	
Fête au village - Soirée jeunes		1 375,00 \$
TOTAL - FÊTE AU VILLAGE	1 375,00 \$	1 375,00 \$
BIBLIOTHÈQUE		
Biblio. - Association & abonnements	120,00 \$	
Biblio. - Pièces & accessoires	300,00 \$	
Biblio. - Livres perdus	100,00 \$	
Biblio. - Aliments, repas		520,00 \$
TOTAL- BIBLOTHEQUE	520,00 \$	520,00 \$
GRAND TOTAL	70 654,00 \$	70 654,00 \$

Adopté à l'unanimité

15533-10-2012
point no 7a

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 687-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007, le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 afin d'y assujettir les zones 187R, 188R, 189R, 190R et 197R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement n° 687-2012.

Adopté à l'unanimité



15534-10-2012
point no 7b

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 687-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU PIIA**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 687-2012 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir les zones 187R, 188R, 189R, 190R et 197R.

15535-10-2012
point no 7c

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 691-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU PIIA**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007, le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 594-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin d'y assujettir les zones 182R et 185R, nouvelle rue qui sera construite dans le secteur de la rue Sévigny et Croteau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2012, par Léopold Rousseau, conseiller n° 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 691-2012.

Adopté à l'unanimité

15536-10-2012
point no 7d

**ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-2012 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007, le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre la construction d'habitations unifamiliales isolées (classe d'usage H-1) dans la zone 3A, en plus des maisons mobiles (classe d'usage H-5);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce 1^{er} projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le 1^{er} projet de règlement n° 692-2012.

Adopté à l'unanimité



15537-10-2012
point no 7e

PIIA CONTENEUR ET REMORQUE – 190, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 383 184 et 3 383 183 d'une superficie de 9916.3 m² dans la zone 192I, situés au 190, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2012-500 afin d'installer une remorque aux fins d'entreposage en cour latérale de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis avec le choix d'une des deux conditions suivantes :

- Que les roues soient enlevées et que la remorque soit peinte grise comme le bâtiment principal.
Ou
- Ajouter un écran végétal pour cacher le dessous de la remorque si les roues sont conservées et peindre la remorque grise comme le bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-500 avec les mêmes choix de conditions que le comité consultatif d'urbanisme a proposés.

Adopté à l'unanimité

15538-10-2012
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 151, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 976 d'une superficie de 2185.3 m² dans la zone 127R, situé au 151, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2012-505 afin de construire une remise sur la propriété;

ATTENDU QUE la toiture de la remise sera en bardeau d'asphalte brun et le revêtement extérieur sera soit en déclin de vinyle ou en canexel blanc pour s'agencer au bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis en considérant que le revêtement extérieur de la remise soit en canexel ou en déclin de bois;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2012-505 en considérant que le revêtement extérieur de la remise soit en canexel ou en déclin de bois.

Adopté à l'unanimité

15539-10-2012
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 31, RUE SÉVIGNY

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 4 185 612 d'une superficie de 479.4 m² dans la zone 182 R, situé au 31, rue Sévigny;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2012-048 afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 3 m pour la construction d'un garage détaché;



ATTENDU QUE pour la construction d'un garage détaché en cour avant secondaire, la norme du règlement de zonage n° 590-2007 spécifie qu'il peut y être implanté à condition de ne pas empiéter plus de 50 % la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal, sans jamais être implanté à moins de 3 m de la ligne avant;

ATTENDU QUE la marge de recul avant prescrite pour la zone 182R est 10 m;

ATTENDU QUE lors de la construction du bâtiment principal une dérogation mineure avait été accordée par résolution n° 13945-05-2008 pour autoriser la marge de recul avant à 7.1 m afin d'avoir un alignement harmonieux avec le reste du développement;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 septembre 2012;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2012-048 soit acceptée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

15540-10-2012
point no 7h

PIIA CONTENEUR ET REMORQUE- 45, RUE DU PARC

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 188 d'une superficie de 3 716.2 m² dans la zone 192I, situé au 45, rue du Parc;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2012-376 afin d'installer une remorque d'entreposage en cour arrière de sa propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'installation de la remorque conditionnellement à ce qu'elle soit peinte de la même couleur que le bâtiment principal;

ATTENDU QU'une visite des lieux a été effectuée par le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire, ainsi que par le préventionniste de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'installation de la remorque aux conditions suivantes :

- Elle devra être peinte de la même couleur que le bâtiment principal;
- Le propriétaire de l'immeuble devra respecter toutes les exigences et recommandations du service de sécurité incendie, dont copie sera jointe au certificat d'autorisation;
- Le bâtiment complémentaire détaché devra respecter les exigences prescrites lors de l'émission du permis de construction numéro 2011-620;

Toutes ces conditions devront être respectées dans un délai de 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution. À défaut de se conformer dans ce délai, le propriétaire devra retirer la remorque déjà installée et un constat d'infraction sera transmis à la Cour municipale de la MRC de Lotbinière pour la non-conformité du bâtiment complémentaire détaché.

Adopté à l'unanimité



15541-10-2012
point no 7i

AFFICHAGE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 ne permet pas à un promoteur d'installer une enseigne annonçant son projet de développement domiciliaire ou immobilier, sur un terrain autre que celui où sera érigée la construction;

ATTENDU QUE le promoteur *Drolet Construction* a déposé à la Municipalité un projet de 6 enseignes temporaires qu'il souhaite placer à différents endroits stratégiques de la municipalité afin d'obtenir le plus de visibilité possible;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun que tous les développements résidentiels autorisés par la Municipalité et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soient publicisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'installation de 2 enseignes publicitaires de 26.5 pi x 32 pi et de 4 enseignes directionnelles de 8 pi x 12 pi pour le projet « LE DISTRICT SAINT-APOLLINAIRE ».

Toutes les enseignes devront être retirées à la fin des travaux de construction ou de la vente du dernier terrain inclus au projet ou dans un délai maximal de 24 mois.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller n° 5, André Sévigny s'abstient de vote sur cette résolution.

15542-10-2012
point no 7j

ÎLOT DÉSTRUCTURÉ

ATTENDU QU'un projet de modification de l'îlot déstructuré portant le n° 33090-12-B a été adopté le 5 mars 2012;

ATTENDU QUE la modification apportée à cet îlot déstructuré a été reconnue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la décision numéro 372712;

ATTENDU QUE la modification apportée à cet îlot déstructuré a fait l'objet d'une demande de modification du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 210-2009;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) refuse l'entrée en vigueur de la modification proposée au RCI 210-2009;

ATTENDU QUE le MAMROT est d'avis que l'îlot déstructuré proposé comprend déjà suffisamment d'espaces disponibles pour la construction résidentielle;

ATTENDU QU'il serait possible de faire reconnaître les nouvelles limites de l'îlot en y affectant un parc dans le secteur visé par la modification, ce qui assurerait l'impossibilité d'y ajouter de nouvelles résidences;

ATTENDU QUE les infrastructures et les équipements d'utilités publiques associées aux réseaux d'aqueduc et d'égout sont permis dans chaque zone du territoire municipal, tel que mentionné à l'article 3.2 du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE cette avenue permettrait à la Municipalité d'éviter de s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de procéder à l'acquisition du secteur en cause, puisque nécessitant un morcellement en zone agricole des lots impliqués;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter par la présente résolution le nouveau projet de modification de l'îlot déstructuré numéro 33090-12-0B.

Adopté à l'unanimité



15543-10-2012
point no 8a

SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire, mais étant donné le coût élevé des inscriptions pour le hockey, soit 560 \$ par participant, la Municipalité octroie une subvention de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 104 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Hockey mineur une subvention de 10 400 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2012-2013.

Adopté à l'unanimité

15544-10-2012
point no 8b

SUBVENTION AUX JOUEURS DE SOCCER INTÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour les enfants de St-Apollinaire inscrits au soccer intérieur;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 11 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux joueurs de soccer intérieur de Saint-Apollinaire, une subvention de 550 \$ pour la saison 2012-2013.

Adopté à l'unanimité

15545-10-2012
point no 8c

DEMANDE DE PARTENARIAT – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU QUE l'école des Quatre-Vents accueille 352 élèves du préscolaire à la 6^e année;

ATTENDU QU'il est bon pour les élèves d'être actifs physiquement, principalement à l'occasion des récréations, de l'heure du dîner et des périodes de service de garde et que le soccer est un sport très populaire auprès des jeunes;

ATTENDU QUE pour rendre possible cette activité, l'école aimerait aménager un terrain de soccer sur une surface gazonnée;

ATTENDU QUE l'école des Quatre-Vents estime le coût des travaux pour la construction du terrain de soccer à 24 000 \$ et désire recevoir une aide financière de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 2000 \$ à l'école des Quatre-Vents pour la construction du terrain de soccer.

Adopté à l'unanimité.



15546-10-2012
point no 9a

CRÉATION DU CENTRE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE depuis 2005, le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire est gestionnaire de formation pour les programmes de l'École Nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

ATTENDU QUE depuis 2005, le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire a formé, dans un ou plusieurs programmes de formation, plus de 90 pompiers de 12 municipalités différentes de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE depuis 2005, les formations sont autofinancées à même les frais de formation assumés par les municipalités, dont les candidats en formation;

ATTENDU QUE depuis 2000, le Québec dispose d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire dessert une population de plus de 5000 personnes, selon le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, les pompiers doivent obtenir certaines certifications spécifiques;

ATTENDU QUE depuis l'élaboration et l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités de la MRC de Lotbinière ont besoin davantage de formation pour leurs pompiers;

ATTENDU QUE depuis un an, en tant que gestionnaire de formation, le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire est de plus en plus sollicité par les autres municipalités de la MRC de Lotbinière, afin d'offrir des formations adaptées à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire à créer le Centre de formation en sécurité incendie. Celui-ci offrira les formations suivantes :

- POMPIER 1 – ENPQ
- AUTO-SAUVETAGE - ENPQ
- POMPIER 2 - ENPQ
- MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATIONS - ENPQ
- OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE - ENPQ
- OPÉRATEUR DE VÉHICULE D'ÉLEVATION - ENPQ
- DÉSINCARCÉRATION - ENPQ
- ETC.

Le Centre de formation en sécurité incendie devra s'autofinancer à même les frais d'inscriptions exigés aux candidats pour chacune des formations désirées. La gestion du Centre de formation sera assurée par le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

15547-10-2012
point no 9b

EMBAUCHE DES INSTRUCTEURS ET MONITEURS POUR LE CENTRE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la présente résolution a comme objectif de définir les règles d'embauche et d'établir les conditions de travail des instructeurs et moniteurs du Centre de formation en sécurité incendie;

ATTENDU QU'afin de répondre à la demande de formation en sécurité incendie, la Municipalité ne dispose actuellement que d'un instructeur, ce qui a pour conséquence d'avoir recours à des ressources externes afin de respecter les délais de formation et les horaires;

ATTENDU QUE le Centre de formation en sécurité incendie doit également respecter les ratios instructeur/élèves ou moniteur/élèves exigés par l'École Nationale des pompiers du Québec (ENPQ) durant les formations;

ATTENDU QUE les instructeurs devront avoir leur certification de l'École Nationale des pompiers du Québec (ENPQ) au moment de leur embauche;



ATTENDU QUE les moniteurs devront avoir complété leur certification d'Instructeur 1 de l'École Nationale des pompiers du Québec (ENPQ) au moment de leur embauche;

ATTENDU QU'il est difficile pour un instructeur d'être qualifié dans tous les programmes de formation en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire à procéder à l'embauche de 4 instructeurs et 3 moniteurs contractuels selon les besoins de formation:

- Monsieur Martin Miller – Instructeur
- Monsieur Stéphane Cloutier – Instructeur
- Monsieur Martin Aubry – Instructeur
- Monsieur Donald Groleau – Instructeur
- Monsieur Patrick Rousseau – Moniteur
- Monsieur Dominique Dubé – Moniteur
- Monsieur Nicolas Duchesne – Moniteur

Le conseil municipal convient que le salaire des instructeurs sera de 45 \$ l'heure et que celui des moniteurs sera de 25 \$ l'heure. Ce montant comprend la préparation et l'administration de la période de cours.

Le nombre d'heures total de formation sera établi avant le début du cours. Il sera basé sur les exigences du programme de formation de L'ENPQ, ainsi que sur les exigences des ratios instructeur/élèves ou moniteur/élèves.

Les frais de déplacement seront calculés à partir du lieu de résidence de l'employé jusqu'au lieu de formation, à moins d'avis contraire et d'entente particulière avec la directrice générale. Les frais de déplacement seront remboursés aux taux suivant : 0,43 \$/km.

Les frais pour les repas des employés seront remboursés aux coûts réels, mais n'excédant pas : 10,40 \$ pour le déjeuner, 14,30 \$ pour le dîner et 21,55 \$ pour le souper. Ces montants seront remboursés sous présentation de la facture.

Quant aux frais de certification et de rectification, ils seront à la charge des instructeurs et des moniteurs.

Adoptée à l'unanimité

15548-10-2012
point no 10a

MANDAT À SNC-LAVALIN POUR SÉDIMENTATION SECTEUR SUD-OUEST

ATTENDU QU'en janvier 2012, le gouvernement du Québec a introduit de nouveaux critères de contrôle des eaux pluviales en concordance avec la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé les demandes suivantes auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :

- Développement 4 Côté (prolongement de la rue des Lupins et rue « E »)
- Paysagiste 2000 inc. (prolongement de la rue Terry-Fox)
- Développement 4 Côté et Gestion VJR inc. (secteur entre la rue des Lupins et la rue Chaîné)

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour l'élaboration de solutions de sédimentation dans les projets de nouvelles rues du secteur sud-ouest, conformément aux nouvelles exigences en matière de gestion des eaux pluviales du MDDEP pour la somme de 12 000 \$ plus les taxes applicables, réparties comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • Développement 4 Côté | 2 500 \$ |
| • Paysagiste 2000 inc. | 2 500 \$ |
| • Développement 4 Côté, Gestion VJR inc., etc. | 7 000 \$ |

Cette dépense sera facturée à chacun des promoteurs bénéficiaires de la sédimentation en vertu du règlement 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité



15549-10-2012
point no 10b

ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux Municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE deux projets de développements résidentiels créant de nouvelles rues ont été autorisés par la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les noms de la rue des Merles et de la rue des Merisiers dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les nouvelles rues projetées telles qu'identifiées sur le plan suivant :



- No 1 : Avenue des Générations, remplace la rue des Merisiers
- No 2 : rue Laflamme
- No 3 : rue Aubin
- No 4 : rue Legendre
- No 5 : rue Marchand, remplace la rue des Merles
- No 6 : rue Grenier

Adopté à l'unanimité

point no 11a

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2011 pour les 9e mois	Le solde du budget 2012 pour les 9e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	4 898 220 \$	5 133 178 \$	234 958 \$
Païement tenant lieu de taxes	34 956 \$	26 303 \$	(8 653 \$)
Transferts	133 923 \$	158 880 \$	24 957 \$
Services rendus	449 518 \$	541 790 \$	92 272 \$
Autres revenus	190 648 \$	327 355 \$	136 707 \$
Total des revenus	5 707 265 \$	6 187 506 \$	480 241 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Dépenses			
Administration générale	743 422 \$	881 006 \$	137 584 \$
Sécurité publique	785 655 \$	827 701 \$	42 046 \$
Transport	1 144 178 \$	1 266 681 \$	122 503 \$
Hygiène du milieu	551 753 \$	682 268 \$	130 515 \$
Santé et bien-être	5 807 \$	5 574 \$	(233 \$)
Aménagement & urbanisme	211 708 \$	250 609 \$	38 901 \$
Loisirs & culture	461 747 \$	497 637 \$	35 890 \$
Frais de financement	100 384 \$	93 056 \$	(7 328 \$)
Remb. de la dette à long terme	247 784 \$	217 263 \$	(30 521 \$)
Affectations & investissements	(221 909 \$)	357 283 \$	579 192 \$
Total des dépenses	4 030 529 \$	5 079 078 \$	1 048 549 \$
Surplus/déficit de l'exercice	1 676 736 \$	1 108 428 \$	

Dans le 2^e, nous avons le budget 2012 et le solde courant.

	Budget 2012	Solde courant du budget 2012
Revenus		
Taxes	4 998 473 \$	5 133 178 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 249 \$	26 303 \$
Services rendus	136 259 \$	158 880 \$
Autres services rendus	463 250 \$	541 790 \$
Autres revenus	520 500 \$	327 355 \$
Total des revenus	6 867 697 \$	6 187 506 \$
Dépenses		
Administration générale	1 095 555 \$	881 006 \$
Sécurité publique	969 027 \$	827 701 \$
Transport	2 097 244 \$	1 266 681 \$
Hygiène du milieu	1 060 507 \$	682 268 \$
Santé et bien-être	7 000 \$	5 574 \$
Aménagement & urbanisme	380 881 \$	250 609 \$
Loisirs & culture	714 398 \$	497 637 \$
Frais de financement	181 903 \$	93 056 \$
Remboursement de la dette à long terme	387 263 \$	217 263 \$
Amortissement	(687 882 \$)	0 \$
Immobilisations & affectations	661 800 \$	357 283 \$
Total des dépenses	6 867 696 \$	5 079 078 \$

15550-10-2012
point no 11b

CONTRIBUTION AU COCKTAIL BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au 30^e Cocktail-bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 2 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 300 \$ pour la publicité dans le bottin du Cocktail-bénéfice et de faire l'achat de 6 cartes au coût de 60 \$ chacune, pour un total de 660 \$ pour cette activité de levée de fonds.

Adopté à l'unanimité

15551-10-2012
point no 12a

VENTE DES LOTS 4 817 549 ET 4 854 048

ATTENDU QUE la Municipalité a aboli l'ancien chemin montré à l'originaire portant le numéro de lot 3 584 624;

ATTENDU QUE ce lot a été subdivisé en deux parcelles qui portent maintenant les numéros de lots 4 817 549 et 4 854 048;



ATTENDU QU'en vertu de l'article 104 de la Loi sur la protection des activités agricoles du Québec, l'ancien chemin peut être morcelé sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, car ce chemin existait lors de la mise en vigueur des dispositions de la Loi à Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre le lot 4 817 549 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 807,6 m², à Monsieur Jean-Louis St-Hilaire, pour la somme de 3100 \$ et le lot 4 854 048 d'une superficie de 2807,8 m² du cadastre du Québec, à Monsieur Paul Villeneuve pour la somme de 3100 \$

Les frais de notaire reliés à cette transaction seront assumés entièrement par les acheteurs.

Le Conseil autorise la mairesse Ginette Moreau et la directrice générale Martine Couture à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire l'acte relatif à cette vente.

Adopté à l'unanimité

15552-10-2012
point no 12b

ACCEPTATION PROMESSE D'ACHAT ET VENTE DU LOT 4 448 289

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Marie-Eve Guimond Lemay et Paul Toupin, pour le terrain portant le numéro de lot 4 448 289 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans le prolongement de la rue des Orchidées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Marie-Eve Guimond Lemay et Paul Toupin le lot 4 448 289 du cadastre du Québec, d'une superficie de 872,2 m² (9421 pi²) pour le montant de 70 657.50 \$ plus les taxes applicables.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, le contrat de vente relatif à cette transaction, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le prolongement de la rue des Orchidées.

Adopté à l'unanimité.

15553-10-2012
point no 12c

DÉLAIS POUR SIGNATURE DES CONTRATS DE VENTE DE CERTAINS TERRAINS

ATTENDU QUE des promesses d'achat et de vente de terrains sur le prolongement de la rue des Orchidées ont été signées pour les lots suivants :

- 4 448 285 à Myriam Lapointe et Guillaume Lemay Lupien;
- 4 448 286 à Annick Corriveau et Jean-François Verreault;
- 4 448 287 à Stéphanie Allard et Marc-André Germain
- 4 448 288 à Marie-France Bergeron et Rémi Croteau
- 4 448 289 à Marie-Eve Guimond Lemay et Paul Toupin;
- 4 448 291 à Cathy Couturier et Éric Chrétien
- 4 448 292 à Karyne Martel Auger et Jérôme Daigle
- 4 448 294 à Nathalie Beaudoin et Dominic Caron
- 4 448 295 à Caroline Corbeil et Ghislain Noel
- 4 448 296 à Sandra Cantin et Jérôme Jobin
- 4 448 297 à Nadia Pressé et Yannick Côté

ATTENDU QUE le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs a exigé un inventaire floristique et faunique, ainsi qu'un avis d'un biologiste sur la présence ou l'absence de milieux humides dans ce secteur de développement;



ATTENDU QUE la production de ces rapports retarde l'émission du certificat d'autorisation pour le prolongement des rues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De reporter au 31 décembre 2012 le délai pour la signature devant notaire de chacun des contrats de vente pour les propriétés énumérées ci-haut.

Adopté à l'unanimité.

15554-10-2012
point no 12d

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE – PERMIS ET IMMATRICULATION

ATTENDU QUE le contrat avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est échu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la SAAQ.

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté à l'unanimité

15555-10-2012
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15556-10-2012
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} octobre 2012, à 20 h 14.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 5 novembre 2012